

DES ÉLUS ENGAGÉS POUR
DÉFENDRE L'AVENIR DES TERRITOIRES

BILAN D'ACTIVITE 2017



Sommaire

Éditorial	3
Faits marquants	4
Publications	6
Services en ligne	8
Dans les médias	10
Vie de l'association	11
Une année électorale	12
Aménagement du territoire	14
Finances locales	16
Transports	18
Sécurité	19
Habitat, logement et politique de la ville	20
Numérique	22
Développement durable	24
Silver économie	26
Culture	28
Enseignement supérieur et éducation	30
Europe et international	32
Instances et partenaires	34

Les villes moyennes, les laboratoires de l'innovation territoriale

Tout au long de l'année 2017, les maires et présidents d'intercommunalité que nous sommes n'ont eu de cesse de se poser toute une série de questions pour savoir comment construire, et continuer à construire, demain, la cohésion de nos territoires en considérant un certain nombre de réalités qui sont pour nous importantes : celles de la situation des finances publiques de nos communes, de l'accès à la culture, à des soins et des transports de qualité, au très haut débit, ou encore à un enseignement supérieur de proximité.

Importante, parce que les villes moyennes ont trop longtemps été laissées pour compte de ces politiques publiques.

Ce constat, beaucoup d'entre nous le partagent tant il est une réalité que nous vivons au quotidien. Il est également une composante dans la diversité des propositions que Villes de France a portée, cette année encore, pour faire de nos collectivités le fer de lance d'une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire.

Ce message a d'ailleurs été l'un des points forts de la première Conférence nationale des territoires, où, pour la première fois depuis plus de 40 ans, un plan spécifique aux villes moyennes a été annoncé. Je ne puis que m'en réjouir et me féliciter, par ailleurs, de la collaboration très étroite de notre association à son élaboration.

Villes de France demeurera néanmoins vigilante pour que la prise en compte de la situation et des spécificités de nos collectivités ne se limite pas à la seule vitalité de nos centres villes, certes essentielle, mais qui ne peut être déconnectée de toutes les autres politiques que nous portons sur le terrain.

Parce que nos territoires sont les laboratoires de l'innovation territoriale de demain, ainsi que l'ont montré les initiatives de nos adhérents - toujours plus nombreuses -, Villes de France continuera à les valoriser auprès de l'ensemble des décideurs publics et à porter, en ce sens, un message politique fort.

C'est là tout le sens de mon action que je conduis dans le pluralisme politique et dans la continuité de mes prédécesseurs, à qui je rends hommage.

Caroline Cayeux



Caroline Cayeux
Maire de Beauvais
Présidente de Villes de France

Les faits marquants de l'année 2017

10 janvier : Le Conseil d'administration de Villes de France se réunit à Paris à l'occasion des vœux de l'association. Il rencontre Marie-France Beaufils, présidente du CEPRI sur la prévention des inondations.

31 janvier : Villes de France participe à un séminaire à Niort sur l'urbanisme et le foncier à l'ère du numérique.

8 février : Villes de France organise à Paris une « Matinée Europe » sur l'économie circulaire.

7 mars : Villes de France participe aux rencontres de La Gazette des Communes sur les nouveaux périmètres et nouvelles compétences des intercommunalités.

8 mars : Villes de France participe à un séminaire sur les enjeux du patrimoine universitaire.

8 mars : Christian Pierret, Président d'honneur, participe aux rendez-vous d'EDF sur le thème de l'Europe de l'énergie.

15 mars : Le Conseil d'administration se réunit et entend le président du GART, Louis Nègre, sur la réforme du stationnement.

15 mars : Une délégation de Villes de France rencontre Isabelle Kocher, Directrice générale du Groupe Engie.



22 mars : Villes de France participe aux 5^{èmes} rencontres du Forum des politiques de l'habitat privé.

28 mars : les membres des groupes de travail « Culture » et « Tourisme des cathédrales » se réunissent à Lisieux pour une formation sur le mécénat.

11 avril : Une délégation de Villes de France se rend au Parlement européen à Bruxelles pour échanger sur l'avenir de l'Union européenne et le développement local.

27 juin : Une délégation de Villes de France est reçue par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale.

Du 28 au 30 juin : Villes de France organise en partenariat avec Engie, un voyage d'étude sur l'e-administration à Tallinn en Estonie.



4 juillet : Réunion du Conseil d'administration et de la commission « Finances » de Villes de France. Un échange est organisé avec le président de l'Association des Régions de France.

13 juillet : Une délégation de Villes de France est reçue par Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur.

17 juillet : Villes de France participe à la première Conférence nationale des territoires, qui s'est tenue au Sénat, en présence du Président de la République.

31 août : Une délégation de Villes de France est reçue par Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, dans le cadre de la préparation du projet de plan d'action gouvernemental, en faveur des villes moyennes.



14 et 15 septembre : Villes de France organise, à Saint-Brieuc, en partenariat avec l'AVUF, un colloque sur la plus-value de l'enseignement supérieur de proximité.

19 septembre : Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et la Santé, consulte Villes de France sur la question des déserts médicaux.



22 septembre : Une délégation de Villes de France participe à un forum, à Béthune, sur la Smart City.

5 octobre : Intervention de Caroline Cayeux à la convention nationale de l'AdCF, à Nantes.

10 octobre : Caroline Cayeux participe à la remise du prix du CGET consacré aux Maisons de services au public.

11 octobre : Une délégation de Villes de France est à nouveau reçue par Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, pour évoquer les mesures envisagées dans le cadre du plan gouvernemental en faveur des villes moyennes.

12 octobre : L'Assemblée générale annuelle procède au renouvellement du Conseil d'administration et du bureau de Villes de France. Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, intervient en clôture de la réunion. Un colloque est organisé dans les suites de la réunion statutaire, sur le levier que représente le patrimoine en matière de gestion des finances publiques.

16 octobre : Des représentants de Villes de France participent, à Grigny, aux États généraux de la politique de la ville.

19 octobre : Villes de France participe à la remise des trophées des centres villes.

19 octobre : Frédéric Leturque, maire d'Arras, préside le Jury du Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales.

31 octobre : Villes de France participe à la séance plénière de mise en place du nouveau Comité national de la biodiversité, ainsi qu'à la plénière du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel.

7 novembre : Une délégation de Villes de France est auditionnée par la mission de préfiguration chargée d'élaborer le pacte Etat-collectivités locales en matière de finances publiques.

13 novembre : Caroline Cayeux est reçue, à l'occasion d'un déjeuner, par le Président de la République, Emmanuel Macron, pour évoquer la politique de la ville.

14 novembre : Une délégation de Villes de France est reçue par Françoise Nyssen, ministre de la Culture.



16 novembre : Caroline Cayeux participe à la remise des prix « Energies citoyennes ».

22 novembre : Caroline Cayeux intervient devant le Congrès des maires de France sur la cohésion du territoire.

29 novembre : Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires et Julien Denormandie, secrétaire d'Etat, reçoivent une délégation de Villes de France sur le projet de Plan d'action gouvernemental en faveur des villes moyennes.

1^{er} décembre : Villes de France participe à la commission d'orientation stratégique sur le programme d'Administration Numérique Territoriale.

5 décembre : Villes de France co-organise la 3^{ème} édition du Grand prix 2017 de la Revue des collectivités locales.



7 décembre : Villes de France organise ses Rendez-vous de l'intelligence locale sur le thème suivant : « Faire de la silver économie une opportunité pour les villes de France ».



14 décembre : Villes de France participe à la deuxième Conférence nationale des territoires, organisée à Cahors.

15 décembre : Villes de France est présente à Rodez pour l'annonce du plan « Action cœur de villes » par le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard.

20 décembre : une délégation de Villes de France est reçue par Jean-Cyril Spinetta dans le cadre de sa mission sur l'avenir du ferroviaire. ■

9 novembre : Une délégation de Villes de France est reçue par Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports, pour évoquer les inquiétudes des adhérents quant à l'avenir des dessertes TGV dans les villes moyennes.



L'une des premières missions de Villes de France est d'informer ses adhérents par le biais d'une activité éditoriale importante : newsletter hebdomadaire, enquêtes, analyses, études et notes techniques sont régulièrement envoyées aux adhérents et mises en ligne sur le site Internet de Villes de France.

Un manifeste sur la Silver économie

Dans ce manifeste, Villes de France formule des propositions pour « faire de la Silver économie une opportunité » pour nos territoires. Celles-ci portent sur la structuration territoriale de la filière, le logement, le numérique, la santé ou encore sur la mobilité.



Un guide de « la mobilité au service des territoires »

Réalisé en partenariat avec Keolis, ce document apporte un éclairage aux responsables élus et aux exécutifs des villes et intercommunalités de taille moyenne qui souhaitent se familiariser avec les nouveaux enjeux en matière de mobilité.

Le cahier des politiques dédiées au bien-vivre des seniors

Villes de France publie un cahier avec l'association « Vivons en forme » à l'occasion des Rendez-vous de l'intelligence locale. Ce dernier formule des conseils pour améliorer les politiques dédiées au bien-vivre des seniors et valorise, également, des initiatives locales.



Observatoire des finances

Cette publication analyse l'évolution des finances et de la fiscalité des villes et intercommunalités de taille moyenne. Les données sont regroupées au sein de fiches thématiques et analytiques (dotations, fiscalité, comptes de gestion 2016...).



Guide sur les paysages et l'entretien des cimetières

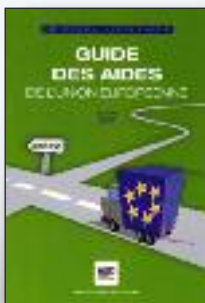
Ce recueil, réalisé en partenariat avec Plante&Cité et qui est le fruit de deux années d'études, vise à répondre aux principaux enjeux, évolutions et besoins pour la réhabilitation écologique et paysagère des cimetières de nos villes.





Observatoire de l'habitat

Le focus 2017 de l'Observatoire de l'habitat des Villes de France, en partenariat avec la CDC et l'USH, étudie les incidences de la présence de Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville sur la situation des villes observées et de leur intercommunalité depuis la mise en place de la réforme en 2014.



Les aides de l'Union européenne

L'édition 2017 du Guide des aides de l'Union européenne présente, sous la forme de fiches sectorielles, toutes les aides proposées par les différents programmes de la Commission européenne - et pas uniquement des seuls fonds structurels de type FEDER et FSE.

Election présidentielle

Lors de la campagne présidentielle de 2017, Villes de France a publié une Adresse aux candidats. Au travers de ce document, l'association a formulé 24 propositions destinées à renforcer la place des villes et

intercommunalités, garantir des services publics performants, affirmer une politique d'aménagement cohérente, ou encore simplifier les statuts, normes et procédures. L'association a également publié une synthèse et analyse des données électorales pour les seules villes de taille moyenne, réalisée par Kantar Public - Kantar Sofres.



« Aux actes citoyens »

Dans le cadre du partenariat entre Orange et les associations nationales d'élus locaux, Paroles d'élus décrypte et valorise les initiatives locales en matière de numérique. Villes de France y a collaboré avec une interview de Frédéric Leturque, maire d'Arras, sur le dossier de la redynamisation des centres villes.

Mémo sur la politique de gestion des déchets

En partenariat avec Suez, Villes de France a publié un mémo intitulé « Du déchet à la ressource : une gestion renouvelée pour les collectivités ». Cette publication explore les données clés et les impacts des évolutions législatives. Elle sert de fiche repère pour les élus.

Les pôles d'enseignement supérieur de proximité

Dans le cadre de son colloque sur l'enseignement supérieur de proximité, Villes de France publie la synthèse d'une étude du cabinet Synapse sur la plus-value apportée par les pôles d'enseignement supérieur de proximité aux étudiants, établissements et territoires.

Police municipale

Villes de France publie une nouvelle édition de son panorama de la police municipale, qui vise à mieux connaître les pratiques et attentes de ses membres en matière de sécurité locale. ■



Services en ligne

Le site www.villesdefrance.fr est un portail d'actualité et d'information institutionnelle, qui a été profondément remanié en 2017. Il propose également des ressources thématiques et des services exclusifs aux adhérents. Les publications et les événements de l'association y sont regroupés, tandis que des témoignages d'élus en vidéo sont disponibles.

Ondes urbaines, la newsletter hebdomadaire

Lien permanent avec les adhérents, la newsletter « Ondes Urbaines » est un condensé de l'actualité institutionnelle, juridique et financière pour les villes et les intercommunalités. Diffusée chaque semaine, elle compte près de 25 000 lecteurs. Elle est également un outil pour valoriser les actions de l'association et les initiatives de ses adhérents.



7 outils en ligne sont proposés, dont une part en accès réservé aux adhérents

- L'annuaire des adhérents
- L'observatoire des finances
- L'observatoire de l'habitat
- La plateforme enseignement supérieur
- Les initiatives en ligne
- Le réseau des villes cathédrales
- La base festivals

Une vingtaine de dossiers thématiques structurent le site sur les principaux domaines de l'action des villes et intercommunalités.

Observatoire des finances et de la fiscalité des villes et intercommunalités

Cet observatoire constitue un véritable outil de connaissance, de prospective et d'aide à la décision. Ses données - réservées aux seuls adhérents - permettent d'analyser l'évolution des finances et de la fiscalité des villes et des intercommunalités de façon indépendante et de façon consolidée, de comparer leurs situations respectives par la production des indicateurs les plus significatifs, et de regrouper l'ensemble des données financières et fiscales par thème et par ville et

intercommunalité. Répondant aux attentes des membres de l'association, cet Observatoire est un outil de pilotage financier destiné plus spécifiquement aux élus et aux techniciens en charge des finances. Chaque année, l'association publie des analyses sur des thématiques spécifiques. Cet observatoire comporte une base de données interactive, accessible depuis le site internet de Villes de France, via un code d'accès.

Observatoire de l'habitat

L'Observatoire de l'Habitat des Villes de France et de leur intercommunalité est un outil de pilotage technique destiné plus spécifiquement aux élus et aux techniciens en charge du logement. Cet observatoire est réalisé en partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat et le Groupe Caisse des Dépôts. Il intègre 528 communes, réparties sur 272 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.



Plateforme Enseignement-supérieur

Cet espace présente un panorama global de l'offre de formations post-bac dans les villes et leur intercommunalité. Il améliore la lisibilité de l'offre et aide les jeunes dans leur orientation post-bac. L'enseignement supérieur dans les villes et intercommunalités de taille moyenne contribue à une implantation équilibrée sur tout le territoire d'une offre diversifiée de formations supérieures. Il répond à une finalité sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, y compris universitaire, tout en répondant aux besoins d'innovation et de qualification des entreprises. Formations et diplômes, établissements, vie étudiante, ressources documentaires, actualités, initiatives mises en œuvre par les villes et leurs communautés y sont accessibles et mise à jour via l'Opendata.

Base festivals

Notre site des festivals présente un panel de 300 festivals organisés partout en France par nos adhérents. Base de recherches par territoires, périodes et thématiques, ce site valorise le dynamisme culturel des adhérents Villes de France et promeut un tourisme festif.



Le réseau des Villes-Cathédrales

Lancé en septembre 2013, le réseau des Villes-Cathédrales, porté par Villes de France, a vocation à rassembler les 188 villes dotées d'une cathédrale en France, qu'elle soit municipale ou propriété de l'État. Le réseau réunit experts et élus pour traiter les enjeux soulevés par la présence d'une cathédrale dans un territoire : attractivité touristique, aménagement urbain, entretien/restauration du patrimoine, enjeux historiques, de mémoire, d'identité, relations entre l'État, le maire propriétaire et l'affectataire.



Annuaire des Villes et Intercommunalités

Cette base permet d'identifier les adhérents de Villes de France. L'affichage peut se faire par carte ou tableau, par région ou département, ou en zoomant directement sur une commune ou un groupement de communes.



Réseaux sociaux

Avec plus de 6 000 abonnés, le compte Twitter de l'association permet de tenir informé de son actualité et de celle de ses membres, mais aussi de suivre en direct les évènements tout au long de l'année.



Villes de France dans les médias

Villes de France présente dans les médias

Villes de France communique régulièrement avec la presse écrite et audiovisuelle.



Le conseil d'administration de Villes de France



(Assemblée générale du 12 octobre 2017)

Présidente	Caroline CAYEUX, maire (LR) de Beauvais et Présidente de la CA* du Beauvaisis
Président délégué	Jean-François DEBAT, maire (PS) de Bourg-en-Bresse et Président de la CA du bassin de Bourg-en-Bresse
Vice-présidents	David MARTI, maire (PS) du Creusot et Président de la communauté urbaine Creusot-Montceau Pierre MEHAIGNERIE, maire (UDI) de Vitré et Président de la CA de Vitré Gilbert MEYER, maire (LR) de Colmar et Président de la CA de Colmar Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, maire (PS) de Cahors et Président de la CA du Grand Cahors
Secrétaire général	Frédéric LETURQUE, maire d'Arras
Secrétaire adjoint	Marc GRICOURT**, maire (PS) de Blois
Trésorier	Philippe BUISSON, maire (PS) de Libourne et Président de la CA du Libournais
Trésorière adjointe	Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, maire (SE) d'Albi et Présidente de la CA de l'Albigeois
Membres	Jérôme BALOGÉ, maire (UDI) de Niort et Président de la CA de Niort Brigitte BAREGES, maire (LR) de Montauban et Présidente de la CA du Grand Montauban Luc BOUARD**, maire (LR) de La Roche-sur-Yon et Président de la CA de la Roche-sur-Yon Frédéric CHEREAU, maire (PS) de Douai Emmanuel DARCISSAC**, maire (PS) d'Alençon Christian DUPESSEY**, maire (PS) d'Annemasse et Président de la CA d'Annemasse Olivier GACQUERRE**, maire (UDI) de Béthune Michel GOURINCHAS, maire (PS) de Cognac et Président de la CA du Grand Cognac Gérard HAMEL**, maire (LR) de Dreux et Président de la CA de Dreux Michel HEINRICH, maire (LR) d'Epinal et Président de la CA d'Epinal Laurent KALINOSWKI, maire (PS) de Forbach et Président de la CA de Forbach Jacques LAMBLIN, maire (LR) de Lunéville Frédérique MACAREZ**, maire (LR) de Saint-Quentin Pierre MATHONIER**, maire (PS) d'Aurillac Yves NICOLIN, maire (LR) de Roanne et Président de la CA de Roanne Hervé SCHIAVETTI**, maire (PCF) d'Arles Denis THURIOT**, maire (SE) de Nevers et Président de la CA de Nevers Jean-Claude VILLEMAIN, maire (PS) de Creil et Président de la CA de Creil

*CA : communauté d'agglomération

** : nouveaux membres

Présidents d'honneur : Jean Auroux, ancien ministre, fondateur de la FMVM,
Bruno Bourg-Broc, président de Châlons Agglomération, Christian Pierret, ancien ministre.

Villes de France interpelle les candidats



Villes de France a publié, le 15 mars, son Adresse aux candidats à l'élection présidentielle intitulée : « Nos priorités pour 2017 ». Partant du constat que la politique d'aménagement du territoire a été fondée toutes ces dernières années sur deux piliers : construire de puissantes régions et des métropoles de rang international, Villes de France a souhaité rappeler la nécessaire prise en compte de toutes les villes dans la stratégie nationale.



Des villes au poids électoral considérable

L'association Villes de France a publié tout d'abord une synthèse de l'analyse des données électorales pour rappeler la force de son réseau. Elle a sollicité l'organisme « Kantar public - Kantar Sofres » afin d'analyser, sur une période longue, les résultats électoraux pour deux types d'élections : l'élection présidentielle (1^{er} et 2^{ème} tours) de 1988 à 2012 et les élections régionales (1^{er} tour) de 2004, 2010, et 2015. L'échantillon large porte sur toutes les Villes de France, soit 573 villes, dont la population est comprise entre 15 000 et 100 000 habitants.

Cette analyse apporte divers enseignements principaux :

- Les villes de France représentent plus d'un quart du corps électoral (un corps électoral 3,5 fois plus important que celui des 15 plus grandes villes françaises) ;
- Elections présidentielles et régionales : les villes de France font le résultat. Globalement l'ensemble des territoires vote aux différentes élections étudiées, dans le même sens, ce qui atteste d'une grande cohésion nationale, avec les résultats nationaux.

- L'abstention y est un peu plus présente. Ainsi aux élections régionales de 2015 comme à la présidentielle de 2012, l'abstention est légèrement plus importante dans les villes de l'échantillon. Depuis 2002, elles sont systématiquement plus abstentionnistes que l'ensemble de la France au premier tour de l'élection présidentielle.

Adresse aux candidats à la présidence de la République

En quatre chapitres, Villes de France a présenté ses 24 propositions destinées à renforcer la place des villes et intercommunalités dans les programmes des candidats. Retour sur ce texte fondateur et ses propositions, qui restent à relire attentivement plusieurs mois après l'élection :

1. Bâtir des relations de confiance entre l'Etat et les Collectivités locales

Villes de France a interpellé les candidats à l'élection présidentielle sur la nécessité de reconstruire une véritable relation de confiance entre l'Etat et les Collectivités locales, qui réaffirme le principe de la décentralisation et qui doit se traduire par plusieurs engagements de la part des candidats, comme :

- Organiser enfin la concertation avec les élus locaux et leurs associations d'élus au sein d'une structure dédiée. La fin du cumul des mandats doit être l'occasion de cette remise à plat des relations Etat-collectivités.
- Créer un « ministère des territoires » regroupant les compétences des collectivités locales et l'aménagement du territoire, et ayant une tutelle effective sur les organes et agences d'Etat déconcentrés.



- Pérenniser l'organisation multi-sites des services déconcentrés de l'Etat et éviter le « turn-over » des préfets et des sous-préfets : une durée d'au moins trois ans est indispensable pour un travail efficace.
- Réduire le délai de recours du préfet dans le cadre du contrôle de légalité.
- Maîtriser du côté de l'Etat, la production normative et l'imposition aux collectivités de nombreux schémas prescriptifs. Poursuivre la réévaluation des normes avec l'objectif de réduction de leur poids financier sur les collectivités territoriales.
- Revoir le statut de l'élu pour le rendre plus attractif, l'adapter à la règle du non-cumul et favoriser le retour à la vie professionnelle.
- Clarifier la doctrine d'emploi des polices (Polices municipales, Police Nationale et Gendarmerie) et intégrer le fait que les polices municipales ne sont pas la variable d'ajustement des missions régaliennes de l'État.

2. Structurer les relations des Collectivités locales entre elles

Les réformes territoriales successives ont laissé une certaine confusion dans les relations entre Collectivités locales. C'est pourquoi Villes de France invite les candidats à s'engager sur une nécessaire clarification. Au niveau du bloc communal, Villes de France demande de :

- Stabiliser les périmètres intercommunaux pour la durée du quinquennat.
- Assouplir l'exercice des compétences (eau, déchets, PLUi...).



- Simplifier et donner plus de transparence au statut juridique des intercommunalités. Au niveau de la relation entre le bloc communal, les régions et départements, Villes de France demande de :
- Simplifier les schémas prescriptifs.
- Associer réellement tous les acteurs aux décisions les concernant dans le cadre de leur élaboration.
- Donner de la transparence aux priorités d'investissements des régions (CPER, fonds européens).

3. Construire une véritable politique d'aménagement et de compétitivité du territoire

Si les réformes territoriales ont fait la part belle aux régions et aux métropoles, il demeure un goût d'inachevé pour les villes dites « moyennes », qui n'ont bénéficié d'aucune politique publique spécifique, alors

qu'elles souffrent de la concurrence entre les territoires, de la restructuration des services publics, de la désindustrialisation.

4. Donner plus de stabilité et de visibilité au pacte financier Etat-Collectivités locales

Enfin, sur un sujet aussi essentiel que les ressources des villes et agglomérations, Villes de France rejoint des propositions formulées par d'autres associations nationales d'élus locaux en demandant une loi spécifique pour les collectivités locales. Plus précisément, elle demande que la DGF soit réformée, ainsi que le mécanisme de contribution au redressement des finances publiques dans une loi dédiée, et que soit intensifiée la péréquation entre les strates de communes avec une meilleure prise en compte des niveaux de pression fiscale, corrélés à la capacité contributive des ménages.

Concernant les ressources humaines, pour Villes de France, il est nécessaire et urgent de :

- Simplifier les procédures pour qu'elles soient moins lourdes et plus efficaces.
- Prendre des dispositions pour rendre, dans le cadre d'un dialogue social national et local, les 35 heures effectives et régler de manière claire la question du(des) jour(s) de carence.
- Associer les collectivités aux décisions nationales qui les concernent. Les négociations sur la rémunération de nos agents ne peuvent être menées entre l'Etat et les organisations syndicales sans que les associations d'élus-employeurs y soient réellement associées. ■

Ce que Villes de France a demandé aux candidats à l'élection présidentielle

- Réaffirmer la diversité urbaine et le rôle central des villes petites et moyennes dans l'armature urbaine française.
- Sortir de l'équation grandes régions, grandes métropoles perçues à tort comme les seules locomotives de la croissance nationale.
- Affirmer les priorités de l'aménagement du territoire :
 - Pour une politique ferroviaire équilibrée entre les territoires qui s'appuie sur un schéma national de desserte ferroviaire.
 - Pour un enseignement supérieur et une

- recherche confortés dans leur implantation multisites.
- Pour une politique de santé proche des habitants.
- Pour l'accélération des infrastructures numériques.
- Pour soutenir en urgence la revitalisation des centres villes
- Pour un appui à la réindustrialisation des territoires en difficultés et le renforcement de l'économie circulaire.

Les villes moyennes reconnues comme enjeu majeur de la cohésion nationale

Toutes ces dernières années, les politiques d'aménagement du territoire ont été fondées sur deux piliers : construire de puissantes régions et des métropoles de rang européen, avec un leitmotiv permanent : **Big is beautiful**. Pour autant, en parallèle de la création de la Conférence nationale des territoires, l'annonce d'un Plan d'action en faveur des villes moyennes a constitué une avancée majeure.

Une nouvelle instance de dialogue : la Conférence nationale des territoires

Participant de façon très active à la nouvelle instance de dialogue entre l'Etat et les Collectivités locales, la Conférence nationale des territoires (CNT), créée dès après l'élection présidentielle, la Présidente de Villes de France y a été force de propositions.

Se réunissant à deux reprises en 2017, la CNT a été installée le 17 juillet 2017 au Sénat sous la présidence du Premier ministre et du président du Sénat. La première réunion a permis aux différents acteurs de se mettre d'accord sur les principes et la méthode. En premier lieu, le Président de la République s'est engagé à ce qu'aucune décision concernant les collectivités territoriales ne soit prise sans que ces dernières n'aient été préalablement consultées. Les associations nationales représentatives des collectivités territoriales ont participé activement à cette concertation, qu'ils ont relayé dans leurs territoires respectifs.

Cinq chantiers prioritaires ont été retenus :

- 1 - Les structures locales.** Le Gouvernement et les collectivités s'accordent sur la nécessité de stabiliser l'organisation territoriale, tout en laissant la liberté aux territoires de prendre des initiatives d'intérêt général.
- 2 - Les compétences.** Le but est de consolider les grands équilibres de la loi NOTRe et de ménager des marges de manœuvre aux collectivités dans les champs de compétences décentralisées (pouvoir d'expérimentation, de différenciation et d'adaptation).
- 3 - La lutte contre les fractures territoriales.** Le Gouvernement et les collectivités

s'accordent sur la nécessité de faire de cette lutte une priorité nationale pour laquelle ils doivent unir leurs efforts et coordonner leurs actions, notamment pour renforcer l'accès aux services (services publics, santé, couverture et usages numériques, éducation, culture, sport, commerces, mobilité,...) et à l'emploi.

4 - La transformation écologique du territoire.

5 - La transformation numérique du territoire.

La deuxième réunion de la Conférence des territoires s'est tenue le 14 décembre à Cahors. Elle est revenue sur les questions fiscales et budgétaires, mais aussi sur le volet cohésion des territoires avec l'annonce du Plan d'action en faveur des villes moyennes.

Jacques Mézard devant L'assemblée générale de Villes de France

Intervenant en clôture de l'assemblée générale de Villes de France, le 12 octobre 2017, le ministre de la Cohésion des territoires, a présenté sa vision de la cohésion des territoires et a jugé prioritaire son projet d'action en faveur des villes moyennes pour « protéger celles et ceux qui doivent l'être, donner un élan, de la fierté et de la confiance à cette France des territoires qui n'appartient pas à la nostalgie, mais à l'avenir. C'est le sens de notre engagement en faveur des villes moyennes. Notre conviction est en effet que les villes moyennes ont été les grandes oubliées de l'aménagement du territoire ces dernières années et qu'il faut changer cela (...) ». « Si on lève certaines difficultés liées à la mobilité (cadencement des trains, nouvelles mobilités), au





numérique (création d'espaces de coworking par exemple), au logement (offre de logements modernes et adaptés aux familles), elles pourraient être de plus en plus attractives. C'est ce qui motive la création d'un plan spécifique qui intéresse à terme toutes les villes moyennes. »

Plan d'action cœur de ville : les villes moyennes, objet de politique publique

Dans le même temps, Villes de France s'est fortement mobilisée pour co-construire, sous l'impulsion de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, un plan d'action en faveur des villes moyennes, annoncé par le Président de la République dès juillet 2017. Ce plan, présenté lors de la deuxième Conférence nationale des territoires à Cahors, en décembre 2017, s'inspire de la démarche « Convention villes de demain » initiée par la Caisse des Dépôts au printemps 2016. Il a été élaboré dans le cadre d'une large concertation, tout à la fois au travers de réunions avec les élus de Villes de France, d'un travail très régulier entre les services de l'Etat, les différents partenaires publics et privés, ainsi que des déplacements dans les villes moyennes de Jacques Mézard (Beauvais, Cahors, Rodez...).

« Ces villes sont notre histoire, notre géographie et notre avenir. « Grâce à « leur taille humaine » et à la qualité de vie qu'elles proposent, les villes moyennes ont des atouts à faire valoir, y compris face au développement métropolitain. »

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires

Intitulé « Action Cœur de Ville », ce plan comporte trois volets principaux : habitat, commerce et services, pour lesquels Villes de France a formulé plusieurs propositions très concrètes, notamment sur la nécessaire revitalisation des cœurs de villes au caractère patrimonial reconnu, avec un rééquilibrage entre commerce de centre-ville et commerce de périphérie, mais également sur la réhabilitation de l'habitat ancien dégradé de cœur de ville, le maintien des services aux publics en centre-ville ou les infrastructures numériques.

Ce plan se concentre sur le cœur de ville, ce qui constitue un point essentiel de la vitalité des villes moyennes. Villes de France se réjouit de constater que des moyens

financiers importants, de l'ordre de 5 milliards d'euros, soient déployés jusqu'à la fin du quinquennat, et salue la démarche innovante et partenariale engagée par le Gouvernement dans le processus d'action ; les élus de Villes de France se déclarant prêts à travailler sans attendre à la concrétisation de ce plan.

Pour autant, dès le 15 décembre, Villes de France a regretté par voie de communiqué que l'Etat ne s'engage pas davantage sur des mesures plus significatives en matière d'attractivité et de développement économiques. En particulier par le soutien au tissu des TPE-PME, très présentes sur les territoires des villes moyennes, mais aussi en s'appuyant davantage sur la nouvelle économie comme l'économie circulaire, la smart city, l'économie de la transition démographique... Autant de sujets sur lesquels Villes de France a fait de nombreuses propositions. Elle souhaite également que l'Etat s'engage davantage en matière d'accessibilité aux villes moyennes, notamment par la qualité de la desserte ferroviaire, le développement de l'offre de soins et apporte des garanties en matière de maintien de l'offre judiciaire et d'enseignement supérieur de proximité, éléments essentiels à l'attractivité et à la cohésion du territoire. ■

Les Villes de France partiellement concernées par l'effort de maîtrise de la dépense locale

Alors que les orientations budgétaires présentées mettent à contribution le bloc local dans le remboursement des dettes abyssales de la France, l'association s'est tout particulièrement engagée dans les discussions avec le Gouvernement. A cet égard, l'association n'a eu de cesse de rappeler que ses adhérents avaient déjà largement contribué à l'effort de redressement des comptes publics sur la période passée.

Réforme de la taxe d'habitation : dégrèvement en 2018, et après ?

En ce qui concerne la fiscalité locale, beaucoup de questions restent en suspens en cette fin d'année 2017 : une grande majorité de membres de Villes de France estime que la « suppression » de la taxe d'habitation est contraire à l'autonomie financière, pourtant garantie par la Constitution. Il s'agit, en moyenne, de 30% de leurs ressources fiscales ! Il est fait la critique du caractère injuste de la taxe d'habitation, mais le foncier bâti et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, assises sur les mêmes valeurs locatives obsolètes, le seraient dans ce cas aussi ?

Comment va être financée et compensée dans le temps cette mesure ? La voix du dégrèvement en 2018, mais après ? Les membres de Villes de France restent particulièrement vigilants en raison de ce qui s'est déjà produit avec les anciennes compensations fiscales, à l'instar de la taxe professionnelle... À compter de 2020, quel impôt va venir en substitution de la taxe d'habitation, avec la nécessité de garder un lien fiscal indispensable avec le contribuable local ?

La remise à plat programmée de la taxe d'habitation, puis de la fiscalité locale d'ici à 2022, doit en tout état de cause s'articuler avec une réforme des concours financiers de l'État aux collectivités locales qui utilisent d'ailleurs des critères de mesure fiscaux, comme le potentiel financier ou l'effort fiscal. En effet, les Villes de France ont des impositions locales par habitant élevées, du fait de leur charges de centralité (équipements scolaires, culturels et sportifs...), il est urgent de mieux les prendre en compte.

Les différences de contribution ménages sont importantes en valeur absolue (en euros rapportés au revenu moyen) et tendent à croître en fonction de la taille de la commune, pour diminuer au niveau des métropoles. Par conséquent, dans le cadre d'une réforme des dotations et de la péréquation, ces écarts doivent être objectivés entre strates, et entre collectivités de même strate.

Bien que partageant le constat d'une fiscalité devenue obsolète, injuste et « à bout de souffle », Villes de France souligne l'ambition d'une telle réforme, puisque la fiscalité locale pèse davantage en termes de masse que l'impôt sur le revenu, ou même que l'impôt sur les sociétés.

Chiffres clés

FINANCES

10 milliards d'euros :

c'est le coût estimé, pour l'État, de la mesure de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables actuels

« On ne peut pas exiger des villes de France d'être vertueuses dans leurs dépenses de fonctionnement, et dans le même temps exiger des efforts en matière de sécurité publique, lors de l'encadrement de grandes manifestations, ouvrir les bibliothèques plus tard ou le dimanche, interdire tout pesticide, et ne pas prendre en compte le temps humain nécessaire au désherbage par exemple, sans compter les normes draconiennes en matière de désamiantage [...], ou bien alors, pour continuer à investir, il va falloir réinterroger sur les missions que les villes devront ou non abandonner. »

Jean-François Debat, Président délégué de Villes de France, maire de Bourg-en-Bresse

En tant qu'actrices de l'impôt, il est nécessaire que les collectivités soient donc pleinement associées aux discussions qui s'engagent avec l'État. Le quart de la population française vit dans les agglomérations des Villes de France, avec une présence plus importante de classes moyennes, plus fortement mises à contribution en matière de fiscalité locale.

Ces positions, Villes de France les porte lors d'auditions au Parlement, auprès des cabinets ministériels et dans le cadre du Comité des Finances Locales.

Loi de programmation des finances publiques de 2018 à 2022 : Villes de France obtient un correctif

Le Gouvernement a présenté en septembre 2017 un projet de loi de programmation des finances publiques qui vise à délimiter l'évolution de la dépense publique sur la période 2018 à 2022 et les collectivités territoriales « cibles », qui vont être amenées à contribuer à l'effort de réduction du déficit et de maîtrise de la dépense publique, sur cette même période.

Dans un souci de bonne gestion publique et de nécessaire souplesse dans la rationalisation de l'action publique, Villes de France a réussi à faire évoluer le critère démographique des



collectivités soumises à contrainte, qui ciblait l'ensemble des régions, des départements, ainsi que les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants.

Afin de garantir plus d'équité dans la répartition de cette contrainte au niveau du bloc communal, le seuil démographique a ainsi été remplacé, lors de la réunion de la commission mixte paritaire, par celui de l'importance des dépenses réelles de fonctionnement par habitant, ce qui est davantage cohérent.

Mission Richard-Bur

Conduite par la Présidente de Villes de France, Caroline Cayeux, une délégation d'élus a demandé, lors d'une rencontre le 7 novembre, devant la mission co-présidée par Alain Richard et Dominique Bur, plusieurs atténuations au « contrat de mandature », tel qu'envisagé par le Gouvernement. Parmi celles-ci, une revendication sur la durée afin que ce contrat puisse courir sur trois ans, et non cinq, et ce, afin qu'il corresponde avec le renouvellement des mandats locaux, en 2020.

En ce qui concerne les dotations de l'État, le « gel » de la baisse promis pour 2018 reste à nuancer, car les Villes de France et leur intercommunalité continuent de subir des prélèvements sur d'anciennes compensations fiscales qui forment les « variables d'ajustement », à l'instar de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (en baisse de 250 millions d'euros et de -9,2% dans le projet de loi de finances pour 2018), ou encore les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle - en baisse de 65 millions d'euros, soit -17%.

Le bloc communal, dans son ensemble, finance par ailleurs intégralement, par « recyclage interne » à la dotation globale de fonctionnement, les mesures d'augmentation de la péréquation, comme l'augmentation des crédits consacrés à la dotation de solidarité urbaine ou à la dotation de solidarité rurale, respectivement à hauteur de 90 millions d'euros. ■

L'observatoire des finances de Villes de France

Recouvrant plusieurs publications et fiches paraissant tout au long de l'année, réalisées par Ressources Consultants Finances, sous la conduite de Villes de France, les documents de l'Observatoire sont un état des lieux apprécié, qui apportent les informations indispensables en période d'orientations budgétaires.

La baisse des dotations de l'État qui s'est poursuivie jusqu'en 2017 remodèle totalement ressources et circuits financiers. La rigidité des contraintes qui pèsent sur le financement à court terme des investissements, oblige à avoir une vision claire des équilibres fiscaux dans les villes et les intercommunalités, et à comparer leurs situations respectives.

L'observatoire a par exemple permis de mettre en lumière notamment, en ce qui concerne les équilibres fiscaux dans les villes de France et leur intercommunalité, que la grande modération fiscale s'est poursuivie en 2017, dans les villes comme dans les EPCI.



Pour une mobilité au service de tous territoires

Les agglomérations des villes de France jouent un rôle essentiel dans la chaîne des déplacements. Concernés, tout comme les métropoles, par les enjeux de mobilité durable, les décideurs publics de ces territoires doivent pourtant adapter leurs réponses aux contextes particuliers de ces bassins de vie. La question du positionnement des villes petites et moyennes dans l'armature de la chaîne des transports est essentielle. Villes de France l'a rappelé lors des Assises de la mobilité.

L'attention portée aux questions de mobilité des villes moyennes – que ce soit en termes de transports intra-urbains ou extra-urbains, c'est-à-dire d'interconnexions à tous les réseaux de transports – doit être améliorée. Villes de France estime qu'il est urgent de concentrer les moyens sur ces pôles urbains, afin de les accompagner dans les mutations en cours, et de s'engager dans une démarche d'adaptation au tout numérique.

A cet égard, les villes de taille moyenne ont eu ces dernières années à souffrir de deux phénomènes antagonistes qui accentuent encore les difficultés que rencontrent les transports collectifs et les Autorités organisatrices de mobilité durable. Le premier est l'extension des périmètres de transports urbains et de la demande consécutive de transports collectifs ; le second est celui de l'appauvrissement de connexions extérieures, notamment ferroviaires. Deux sujets de préoccupations pour les élus des Villes de France.

Chiffres clés

TRANSPORTS

180 gares TGV : c'est le nombre d'arrêts TGV actuels, pour 150 desservies par l'ICE en Allemagne



© Keolis

Mobilité et révolution numérique

Dans le cadre de son partenariat avec le groupe Keolis, Villes de France a publié en novembre 2017 « *La mobilité au service des territoires* », qui est un document à l'usage des responsables élus et exécutifs des Villes de France. À travers les expériences de nombreux adhérents de Villes de France (Châteauroux, Colmar, Lisieux, Montargis, Nevers, Vichy...), il a été réalisé une analyse des pratiques et des publics qui utilisent les transports en commun dans ces agglomérations. Cette publication permet d'effectuer un tour d'horizon concret des modifications qui affectent les réseaux de transports publics des Villes de France et leur agglomération.

Ferroviaire : non à une France à deux vitesses

En pleines Assises de la « mobilité », Villes de France a par ailleurs appris avec stupéfaction que le réseau des gares TGV risquait d'être profondément remanié. Après la régionalisation de certains trains d'équilibre du territoire en 2016 et 2017 - qui s'est globalement traduite par le désengagement de l'État sur le réseau des lignes nationales secondaires - Villes de France déplore que SNCF Mobilités, comme l'État (qui reste autorité organisatrice des transports ferroviaires au niveau national), optent pour un système ferroviaire à deux vitesses, conçu sur un mode

« origine-destination » de « métropoles à métropoles », au mépris du reste du territoire. Face à des scénarios qui envisagent - à très court terme - une érosion irrémédiable du service, voire un sacrifice délibéré de l'activité ferroviaire, les élus des Villes de France demandent plus de cohérence d'ensemble, et réclament depuis plusieurs années que soit mis en œuvre un schéma national de desserte ferroviaire.



En 2017, Villes de France s'est entretenue de ses préoccupations avec la ministre chargée des Transports, Elisabeth Borne, mais également avec Jean-Cyril Spinetta, chargé par le Gouvernement d'une mission sur l'avenir du ferroviaire. Les conséquences d'une suppression pure et simple de l'offre ferroviaire - qui masque en réalité un manque de compétitivité - sont connues : atteintes profondes à l'aménagement équilibré du territoire et à la mobilité, perte de compétitivité, et diminution de l'attractivité économique du bassin de vie. ■

Sécurité : une mission au quotidien

S'il est un sujet qui alimente à la fois l'actualité et la réflexion des maires des Villes de France, celui de la sécurité et de la prévention de la délinquance en est un. Les dernières lois de sécurité, aussi bien que les prolongations successives de l'état d'urgence en 2017, consacrent d'ailleurs le rôle pivot de tous les maires dans l'articulation des dispositifs destinés à assurer la tranquillité de tous.

Villes de France souhaite une clarification des missions des polices

Peut-être encore plus qu'au niveau national, le réseau des Villes de France est concerné par une progression significative des agents ayant le statut de policier municipal (+20% sur ces six dernières années), avec un ratio de 4,6 policiers municipaux pour 10 000 habitants en moyenne*. Face à cette évolution de la progression des effectifs des policiers municipaux, mais aussi des agents de surveillance des voies publiques, nombre de maires font régulièrement le parallèle avec l'évolution, elle négative, des effectifs de la police nationale ou de la gendarmerie dans les villes de France. Ce phénomène s'est traduit par une diminution visible de la présence de terrain des forces de l'ordre ces dernières années, et par une augmentation du sentiment d'insécurité, même si celui-ci peut être parfois déconnecté de la réalité du niveau de la délinquance.

Parmi les propositions qui ont été faites par Villes de France à l'occasion de la grande consultation nationale lancée fin octobre

2017 par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, sur la Police de sécurité du quotidien, figurent :

- l'évolution des moyens juridiques adaptés au traitement des infractions de la vie quotidienne ;
- un meilleur échange d'informations entre tous les acteurs de la sécurité ;
- l'amélioration de l'exécution de toutes les peines ;
- ou encore le développement des moyens dédiés à la vidéo-protection.

Aujourd'hui, dans plus de 80% des cas, les villes de taille moyenne disposent d'ailleurs d'un dispositif de surveillance de la voie publique, et l'optimisation des usages peut largement être renforcée. Le nombre de caméras installées sur la voie publique se situe ainsi en moyenne à un peu plus d'une cinquantaine dans les villes moyennes (51,7 avec une amplitude allant d'une dizaine à près de 300 caméras), avec une forte hétérogénéité dans l'utilisation de ces réseaux, et la qualité de leur exploitation*. Conséquence de l'abondement du fonds interministériel de prévention de la délinquance ces dernières années, Villes de France constate également une extension significative des réseaux existants, cette fois-ci à l'échelle des agglomérations.

« Je n'ai pas l'intention d'augmenter la taille de ma police municipale, pour assurer aux frais du contribuable local, l'une ou l'autre des missions régaliennes de l'État. »

Jacques Lamblin, maire de Lunéville



En matière d'équipements, Villes de France a relevé que les policiers municipaux sont également de plus en plus nombreux à être armés. Le contexte terroriste que traverse le pays a indéniablement changé la donne en matière d'armement légal. La légitime défense des agents, la protection de la population, ou encore les prolongations successives de l'état d'urgence ont plaidé pour ces choix.

Au niveau des principes, afin d'éviter d'accroître les distances entre la police municipale et la population, Villes de France estime que celle-ci doit continuer à agir en complémentarité et non en substitution des forces de police de l'État. A cet égard, il ne faudrait pas que l'armement des policiers municipaux devienne un prétexte pour les faire évoluer à la frontière du droit dans leurs missions.

Beaucoup de maires restent attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'Etat, et la tranquillité publique, qui relève du seul maire. Pour lever toute incertitude, Villes de France demande que les pouvoirs publics apportent à tous les maires concernés une clarification dans la doctrine d'emploi des polices, qui serait appropriée à la couverture de l'ensemble du territoire. ■

Chiffres clés

SÉCURITÉ

4,6 policiers municipaux pour 10 000 habitants, c'est le ratio du nombre de policiers municipaux dans les Villes de France*.

* source : Panorama des polices municipales des Villes de France, janvier 2017



Habiter dans des villes bien aménagées

Les élus de Villes de France se sont fortement mobilisés sur ces thèmes et ont approfondi le dialogue avec les acteurs de l'urbanisme, de la politique de la ville et de l'habitat, au cours de l'année 2017. La question de la gestion des risques naturels a été mise au centre des préoccupations des adhérents. Enfin, la défense des quartiers prioritaires de la politique de la ville a fait l'objet d'une attention toute particulière.

Soutenir le logement social

Tout au long de cette année, Villes de France s'est particulièrement engagée pour la défense du logement social. La déclaration « Oui au logement social » a été paraphée par de nombreux signataires, dont Caroline Cayeux, présidente de Villes de France. Ce texte a été dévoilé à l'occasion de la journée organisée par l'Union sociale pour l'habitat, le 14 mars 2017 à la Bibliothèque François Mitterrand. Cette déclaration réaffirme la place et l'importance du logement social dans la société française. A la suite de l'élection présidentielle, l'article 52 du projet de loi de finances pour 2018 avait prévu, dans sa rédaction initiale, de compenser une réduction des APL perçues par les locataires HLM par une baisse des loyers imposée aux organismes HLM, de l'ordre d'1,7 milliard d'euros par an. Les bailleurs sociaux sont particulièrement montés au front, avec les

associations d'élus locaux (dont Villes de France) et les fédérations professionnelles du bâtiment. Villes de France s'est également mobilisée en participant au « Livre noir de la réforme des APL ».

Développer la connaissance

Villes de France a rejoint en 2017 le « Forum des politiques de l'habitat privé » au sein du collège des associations d'élus, en intégrant le conseil d'administration de cette structure. Ce Forum a pour ambition de porter la question de l'habitat privé existant sur le devant de la scène politique nationale, en renouvelant la réflexion sur les interventions actuelles. Les adhérents de Villes de France ont été conviés à la 5^{ème} rencontre sur l'innovation dans les territoires. Parmi les ateliers proposés cette année, citons notamment : « *Requalifier les quartiers anciens : stratégie et modes opératoires* », « *Les plateformes territoriales de la rénovation énergétique* », « *Traitement des impayés en copropriété* », « *L'accompagnement social : besoins, approches, coûts, financements* ». En parallèle, le Réseau des acteurs de l'habitat, en partenariat avec les associations nationales d'élus locaux - dont Villes de France - et l'Union sociale de l'habitat, a organisé, une nouvelle

session de rencontres chercheurs-acteurs de l'habitat. Ainsi, une journée « Quoi de neuf chercheur ? » s'est tenue le 23 novembre 2017 à Paris sur le lien entre l'habitat et la transition numérique, avec notamment la participation d'Olivier Gacquerre, maire de Béthune, qui représentait Villes de France.

Préparer la future loi logement

Caroline Cayeux et Jean-Louis Dumont, président de l'USH, se sont rencontrés le 6 décembre 2017 pour évoquer les débats de la future loi sur le logement, attendue en mars 2018. Villes de France a participé activement à la « Conférence de consensus sur l'avenir du logement en France », organisée à l'initiative du président du Sénat, Gérard Larcher, à partir du 12 décembre 2017. En outre, Villes de France a soutenu des amendements pour la défense des zonages pour les villes moyennes lors des débats du projet de loi de finances 2018 aussi bien sur le Pinel que le PTZ.

Promouvoir toute la ville

Villes de France a été associée par l'Etat à la première journée des centres de ressources « politique de la ville », qui s'est tenue le 16 mars 2017 à Paris. Cette rencontre a été l'occasion pour la secrétaire d'Etat chargée de la ville, Hélène Geoffroy, d'échanger avec les associations d'élus sur l'avenir de ces structures impliquées au service des collectivités territoriales dans la politique des quartiers prioritaires de la ville. A la suite de l'élection présidentielle, les associations d'élus (Ville & Banlieue et Villes de France) et la société civile (mouvement « Bleu Blanc Zèbre ») ont lancé les États généraux de la politique de la ville, qui se sont réunis le 16 octobre 2017 pour soutenir la politique en faveur des quartiers. Faisant suite à l'appel de Grigny, le Président de la République a reçu à l'Élysée une délégation d'élus, dont la présidente de Villes de France, pour évoquer les mesures qu'il envisage de prendre dans le cadre du prochain plan national en faveur des quartiers en difficulté. Une réunion au Commissariat général à l'égalité des territoires a été organisée le 13 décembre pour présenter les mesures concrètes proposées par l'Etat aux associations d'élus. Enfin, un nouveau focus de



« l'Observatoire de l'habitat des Villes de France », réalisé en partenariat avec le Groupe Caisse des Dépôts et l'Union sociale pour l'habitat, a étudié les incidences de la présence de Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville depuis la mise en place de la réforme en 2014.

Aménager des villes durables

D'une part, Villes de France a participé à la campagne de labellisation nationale ÉcoQuartier 2017 en diffusant les informations de ses adhérents. Une première séance à la Commission nationale EcoQuartier s'est tenue en mars pour partager les priorités de l'année, échanger sur les actions respectives, et aborder les sujets de fond relatifs à la démarche pilotée par l'Etat et à son amélioration en continu. Une deuxième séance s'est tenue en novembre pour analyser les candidatures à la 5^{ème} campagne de labellisation. De nombreuses villes ont notamment reçu ce label attribué par l'Etat lors de la grande journée nationale du 19 décembre. D'autre part, la Fédération nationale des Agences d'urbanisme a intégré Villes de France dans sa réflexion sur différents sujets communs dans le cadre de larges plateformes collaboratives de travail, aboutissant à la

publication en octobre du « Guide pour construire les observatoires locaux du logement étudiant », ainsi que d'une synthèse « Révéler le potentiel des agglomérations moyennes ».

Gérer les risques naturels

Villes de France a officiellement adhéré en janvier au « Centre européen de prévention des inondations » (CEPRI) afin de travailler plus étroitement sur la nouvelle compétence obligatoire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (Gemapi), qui doit être confiée aux intercommunalités. Ouvertes aux collectivités adhérentes de Villes de France, diverses sessions de formation du CEPRI ont été organisées sur cette thématique. Au cours de cette année, l'association Villes de France a poursuivi sa participation à la Commission mixte inondation (Cmi), notamment à l'heure de l'adoption du cahier des charges des futurs programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). L'association a enfin suivi de très près les assouplissements proposés sur la compétence « Gemapi » par la proposition de loi « Fesneau », adoptée en décembre par l'Assemblée nationale. ■



Vers le très haut débit et l'administration territoriale numérique



Délégation d'élus de Villes de France en Estonie, en partenariat avec le Groupe Engie,

Alors que la Conférence nationale des territoires a ouvert trois chantiers sur le numérique, à savoir la couverture en très haut débit, le développement de l'administration numérique territoriale et l'inclusion numérique, les Villes et intercommunalités de France développent chacune, à leur échelle et selon leurs spécificités locales, des stratégies afin de devenir des territoires connectés. Les grands enjeux sont de renforcer l'efficacité des politiques publiques et d'assurer l'attractivité du territoire.

Chiffres clés

NUMÉRIQUE

Près de 60%

des villes interrogées ont déjà réalisé des équipements type espaces de coworking. (Observatoire Tactis sur la smart city, 2017)

Grandes orientations des politiques dédiées au numérique

De la couverture en très haut débit

Les grandes lignes de la feuille de route gouvernementale ont été dévoilées le 27 septembre par Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat en charge du Numérique et Benjamin Griveaux, secrétaire d'Etat à l'Economie. Parmi les annonces, des engagements contraignants pour les opérateurs sur le déploiement de la fibre optique en zone d'initiative privée, notamment au regard des retards de SFR et Orange.

Du déploiement de l'open data

La politique d'ouverture des données publiques fixe un nouveau cadre juridique aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et de plus de 50 agents. Cependant, pour les collectivités territoriales, de nombreuses problématiques sont soulevées, dont la réutilisation et la protection des données personnelles. En application de la loi pour une République numérique, un décret

de mars 2017 et un arrêté sont venus définir les données de référence mises à disposition à compter du 1^{er} avril 2017.

De l'administration numérique territoriale

Lancé en 2015, le programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale se construit en réunissant le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique et les associations d'élus, dont Villes de France. L'année 2017 a été consacrée à l'aboutissement des projets et à la définition du programme pour 2018-2020 autour de 4 objectifs : un socle commun partagé, une gouvernance partagée, une approche globale de la donnée et le passage à l'échelle.

Villes de France en actions

Du dialogue avec ses partenaires

Orange et les associations d'élus du dispositif Paroles d'élus, ont publié début 2017 le fluid book (ouvrage en ligne) « Aux actes citoyens », dans lequel élus et experts prennent la parole afin d'éclairer le devenir des territoires intelligents. Villes de France a notamment



Le Premier ministre et les élus de Villes de France (Tallin)

collaboré sur le dossier « Redynamisation des centres villes », avec une interview de Frédéric Leturque, maire d'Arras, secrétaire général de l'association.

Villes de France est membre du conseil des partenaires des territoires de demain, qui est porté par « Villes Internet » et a pour objectif de relier les compétences engagées dans le développement territorial autour du numérique. Sous la présidence de Claudy Lebreton, de nombreux acteurs se réunissent pour concevoir un référentiel national de formation des élus à la culture numérique, demandé en 2015 par Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat au Numérique.

La 16^{ème} journée d'étude de l'Observatoire SMACL, dont Villes de France est l'un des nombreux partenaires, s'est tenue le 17 octobre 2017. Au sommaire cette année : l'open data dans les collectivités territoriales avec un décryptage juridique, des exemples et conseils pratiques pour une meilleure appropriation du sujet.

Un déplacement en Estonie

Alors que la cyber attaque « NotPetya » a fait rage dans des entreprises de différents pays, une délégation d'élus de Villes de France s'est rendue en Estonie du 28 au 30 juin 2017, en partenariat avec le Groupe Engie, afin de réaliser un voyage d'études sur le numérique dans le service public et les territoires. Le pays est en effet un modèle pour toute l'Europe en termes d'administration numérique.

• L'administration numérique à l'étude

La délégation de Villes de France, présidée par Christian Pierret, Président d'honneur de

l'association, a pu appréhender la réalité du numérique dans le secteur public en Estonie par la visite du show-room e-estonia, par une rencontre avec l'ambassadrice française Claudia Delmas-Scherer et par une visite de terrain dans l'administration de la ville de Maardu. Les élus de la délégation ont, par ailleurs, eu l'opportunité d'échanger avec le Premier ministre, Edouard Philippe.

• e-citoyen, e-résident

Aujourd'hui en Estonie, la quasi-totalité des transactions financières et des échanges avec les services publics passe par le numérique. Une carte d'identité munie d'une puce électronique permet de réaliser toutes les démarches en ligne, à l'exception des mariages, divorces et prêts. L'« e-citoyen » peut ainsi renouveler une ordonnance médicale, créer une entreprise et même voter en ligne, ce qui représente une économie de quarante heures chaque année.

En outre, l'Estonie souhaite acculturer la population au numérique avec des formations pour tout âge. Représentant près de 7% du PIB estonien, le digital a permis la naissance de start-ups internationales, à l'instar de Skype.

• Une présidence de l'Europe e-orientée

La présidence tournante du Conseil de l'Union européenne revenait à l'Estonie au 1^{er} juillet 2017. Son mandat est construit autour de quatre priorités : faire des progrès pour renforcer l'Union des marchés de capitaux, renforcer la sécurité, élaborer de nouveaux accords en matière de numérique et agir pour les questions écologiques et sociales.

Pour la priorité liée au numérique, l'Etat balte souhaite, notamment, des avancées en matière de libre circulation des données et de cyber-sécurité.

La ville intelligente à l'étude

Le rapport de l'ancien député de Maine-et-Loire, Luc Belot, sur la ville intelligente, paru en avril 2017, préconise notamment de faire des intercommunalités les chefs de file sur l'open data, de créer un statut de « donnée d'intérêt territorial » pour favoriser le partage des données privées pertinentes et d'instaurer un « passeport digital » pour sensibiliser les acteurs locaux entre autres sur la cyber-sécurité.

Forte de ce constat, Villes de France a notamment collaboré avec le Centre d'expertise publique pour le développement durable des territoires et le Commissariat général au Développement durable pour la mise en place d'un outil de sensibilisation, d'autodiagnostic et d'aide à la décision permettant d'objectiver le sujet de la ville intelligente. Il a été testé par des collectivités adhérentes de l'association.

Villes de France, Orange, Tactis, Veolia et Villes internet ont ensuite publié : « En route vers des villes plus intelligentes ! Comment penser et construire la smart city en Villes de France ? ». Ensemble, ils dressent un portrait de la smart city dans les villes de taille moyenne et des outils pour construire une stratégie locale, tandis que 12 portraits de territoires (Arras, Béthune, Cahors, Niort...) viennent témoigner concrètement des politiques menées. ■



Chiffres clés

NUMÉRIQUE

7,5 millions

de consommateurs dépourvus « d'une offre internet décente » (Etude UFC Que Choisir sur les fractures numériques pour l'internet fixe, septembre 2017)

Des villes durables et solidaires



L'année 2017 a été marquée par des débats importants en matière de transition énergétique et écologique. Ainsi, les villes et leur intercommunalité jouent un rôle majeur dans la mise en place de solutions durables au service des habitants. Elles possèdent des compétences majeures en matière d'environnement. Villes de France a mis en place des outils pour ses adhérents, et l'association a participé à de nombreuses négociations.

énergétique. Au sein de la Commission nationale des territoires, Villes de France a été associée aux ateliers sur la « transition écologique et solidaire », présidée par Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre d'État Nicolas Hulot, en juillet, en particulier pour la mise en place des futurs contrats de transition écologique.

Des engagements locaux valorisés

L'année s'est également révélée particulièrement faste en récompenses pour les initiatives énergétiques des villes membres, avec de nombreux membres primés lors des « Prix Energies Citoyennes 2017 » (Engie Cofely), qui se sont tenus en novembre 2017. La présidente de Villes de France a participé à cette cérémonie pour féliciter les nombreuses collectivités récipiendaires membres pour leurs engagements pour le climat. De plus, les initiatives les plus marquantes des adhérents de l'association en matière énergétique ont été relayées sur le site « Localisation des Objectifs du développement durable » du Programme des Nations Unies pour

La transition énergétique à l'échelon local

Caroline Cayeux a signé en janvier 2017 une convention de partenariat avec la Commission européenne, qui renouvelle le statut de structure de soutien officiel de Villes de France à la « Convention européenne des maires pour une énergie durable ». Cette nouvelle convention, adoptée par de nombreux adhérents, a permis de lier plus étroitement les problématiques du changement climatique et la notion de « résilience », avec celle de la performance

Chiffres clés

DÉCHETS

73% des déchets ménagers et assimilés collectés en 2013 ont été valorisés. (ADEME, « Déchets : Chiffres-clés », Edition 2016)



Comité national de l'eau



Remise prix Engie Cofely

le Développement. Enfin, Villes de France a été partenaire des « Assises Européennes de la Transition Energétique » de Bordeaux de 2017, et a participé aux comités de programmation de l'édition suivante organisée par la Coopération Transfrontalière du Grand Genève.

Placer la biodiversité en cœur de ville

Villes de France a assisté à l'installation du nouveau Comité national de la biodiversité, puis à la première réunion officielle de l'instance, sous la présidence de Nicolas Hulot, notamment pour faire entendre la voix des villes et de leur intercommunalité dans ce domaine. Ce « parlement de la nature », selon la formule consacrée par le ministre, a vocation à moderniser la gouvernance de la biodiversité. D'autre part, avec Plante & Cité, Villes de France a coopéré à la publication « Paysages et entretien des cimetières », un recueil de fiches repères pour la réhabilitation écologique et paysagère des cimetières à l'heure du zéro phyto. En outre, l'association a soutenu aussi le label des « Villes et villages fleuris », qui place le végétal au cœur de l'aménagement des espaces publics. Elle a poursuivi en parallèle son engagement auprès du label des Capitales françaises de la biodiversité, qui a été remis à de nombreuses villes pour leurs innovations durables. De surcroît, Villes de France a participé aux groupes de travail du Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature pour valoriser l'apport des collectivités territoriales. Rappelons enfin que Villes de France, membre fondateur du « Pacte pour le jardin », a pu notamment préparer la sortie de la seconde version de son « Observatoire de la biodiversité végétale en villes ».

Optimiser la gestion des déchets

Villes de France a informé ses adhérents sur l'actualité réglementaire, notamment les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, l'extension des consignes de tri aux plastiques à horizon 2022 et l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2025. En partenariat avec Suez, Villes de France a publié un mémo intitulé « Du déchet à la ressource : une gestion renouvelée pour les collectivités ».

L'économie circulaire à l'étude

Le 8 février 2017, Villes de France a organisé une matinée « Europe » sur l'économie circulaire. A cette occasion, ont notamment été présentés le succès de la politique suédoise et le projet d'autosuffisance alimentaire d'Albi. Selon une étude de la Commission européenne, la France aurait un taux de recyclage de 38% du total des déchets contre 90% pour la Suède, qui a mis l'accent sur la prévention des déchets. La ville d'Albi a quant à elle entrepris un ambitieux projet d'autosuffisance alimentaire, consistant à utiliser tous les espaces verts pour cultiver des fruits et légumes. La ville a mis en place des jardins "Key hole", c'est-à-dire hors sol avec un compost intégré, installés au pied des immeubles ou à l'entrée des entreprises.

Les enjeux de l'eau pour les villes

A la suite de la loi NOTRe et de son application dans les territoires, l'association a apporté tout au long de l'année un rôle de conseil auprès de ses adhérents sur les conditions juridiques du transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités. L'année a été particulièrement riche en rebondissements sur ce sujet sensible, puis des ajustements ont

été finalement annoncés par le Premier ministre lors du Congrès des maires de 2017. En parallèle, au sein du Comité national de l'eau et de ses nombreuses commissions, de nombreux sujets et textes réglementaires ont été étudiés : le budget des agences de l'eau (dont le futur 11^{ème} programme d'intervention), la gouvernance de l'eau, la mise en place de l'Agence française de la biodiversité, le prix et la qualité de l'eau du robinet, l'application de la directive eaux résiduaires urbaines, la continuité écologique, l'état des captages, assainissement non-collectif, ou les arrêtés « sécheresse ». En novembre 2017, Villes de France est devenue officiellement membre de la « Médiation de l'eau », dont le rôle est de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement. Aussi, pour la première fois, Villes de France a apporté son soutien au label « Aquaplus », qui récompense les collectivités territoriales pour leur engagement en faveur du développement durable dans le domaine de l'eau. ■



Villes de France
partenaire engagé
du Label
Pavillon Bleu

Comme chaque année, Villes de France a été membre du Jury national du Pavillon Bleu avec un record inégalé en 2017 de 173 communes et les 102 ports de plaisance labellisés en métropole et en outre-mer. La cérémonie de remise des labels s'est déroulée le 19 mai 2017 à Savines-le-Lac.

Faire de la silver économie une opportunité pour les villes de France



Lors de la 10^{ème} édition des Rendez-vous de l'intelligence locale, qui s'est tenue à Paris, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le jeudi 7 décembre 2017, l'association a formulé des propositions pour faire de la Silver économie une opportunité pour les Villes de France.

Bientôt un tiers de la population aura plus de 60 ans

En 2060, si les tendances démographiques récentes se confirment, l'Insee prévoit que nous serons 73,6 millions d'habitants en France, avec un indicateur conjoncturel de fécondité proche de 2 (1,95). 23,6 millions de personnes seraient ainsi âgées de 60 ans ou plus, soit pratiquement le tiers (32%) de la population française. La part de la population des moins de 20 ans, qui représenterait 22%, serait en baisse, comme la part de la population des 20-59 ans, qui représenterait 46% de la population totale.

Face à ce phénomène de vieillissement démographique inéluctable, la Silver économie regroupe l'ensemble des moyens et des politiques d'accompagnement de cette transition qui s'annonce. Pour assurer celle-ci au mieux, la Silver économie a vocation à développer les innovations nécessaires et

surtout, à s'adapter aux différentes périodes de la vieillesse. Dès lors, ce secteur émergent ne concerne pas uniquement l'autonomie et la santé, puisque les acteurs de l'habitat, du numérique ou encore de l'agroalimentaire sont également concernés.

Un potentiel de croissance

Le phénomène de vieillissement pourrait ainsi devenir une « matière première » du développement économique local, à travers la création d'emplois non délocalisables, pour la prise en charge des personnes âgées. Cette « géronto-croissance » peut également amener à réfléchir à une production de richesses parallèles, à celles plus classiques basées sur le bénévolat, l'activité informelle ou encore le tissu associatif.

La filière Silver économie a été identifiée en tant que telle par l'État, comme politique publique, en 2013. Son objectif est de traiter l'ensemble des produits et des services en direction des personnes âgées (plus de 55 ans). En tout et pour tout, la Silver économie représente 92 milliards d'euros aujourd'hui et pourrait représenter un marché de 130 milliards d'euros en 2020, soit +41%, depuis 2014.

Un gisement d'emplois

Cette filière représente un gisement important d'emplois. Pour preuve, selon une étude de la DARES, la filière pourrait être à l'origine de la création de 300 000 emplois nets à l'horizon 2020.



Vieillir plus longtemps, chez soi

Toutes les politiques préconisent le vieillissement chez soi, et le développement des services à domicile. Ainsi, devant les demandes présentes et futures, l'adaptation du parc immobilier apparaît comme un des enjeux les plus prégnants. Il devient nécessaire d'établir les conditions d'un système plus souple, permettant aux aînés de rester autonomes, d'entretenir des liens intergénérationnels, et de participer à la vie communautaire le plus longtemps possible. Dix secteurs d'actions prioritaires se dégagent ainsi : la santé, le mieux-être, la famille, la vie sociale, la participation à la vie de la communauté, l'apprentissage en continu, l'emploi, le revenu, le logement et la sécurité alimentaire.

La dimension territoriale du vieillissement

En France, on observe un clivage entre, d'une part, les régions centrales urbanisées, voire métropolitaines avec une forte dynamique économique dans lesquelles les personnes âgées sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses, et d'autre part, les périphéries territoriales beaucoup plus marquées par le vieillissement. Dans la mesure où les villes moyennes disposent des

services publics essentiels, proposent une gamme étendue de loisirs, et restent moins chères et plus accessibles, une frange grandissante des personnes âgées est attirée par ces territoires.

A chaque âge, ses besoins

Le rapport des personnes âgées à la vie quotidienne est particulier et demande donc une adaptation des territoires.

Les préoccupations les plus fréquentes à cette tranche d'âge concernent la disponibilité des services et des équipements de centre-ville, la

baisse du sentiment d'insécurité, l'accessibilité au logement et le maintien à domicile.

Pour réfléchir à un territoire du « bien-vieillir », il est essentiel de considérer les espaces proches des domiciles des personnes âgées pour interroger la qualité de l'environnement et plus généralement du territoire. L'adaptation et l'équipement des logements est un axe primordial à travers la domotique (recherche du confort, réponse à la demande de sécurité des biens et des personnes, autonomisation des personnes âgées et handicapées, et diminution de la facture énergétique). ■

Un manifeste, des propositions

Pour accompagner les évolutions démographiques, économiques et sociétales issues de la géronto-croissance de la population française, Villes de France a formulé dans un manifeste, les familles de propositions suivantes :

- Promouvoir efficacement la filière de la Silver économie
- Rendre le logement plus attractif
- Conforter les usages du numérique
- Mieux répondre aux besoins en matière de santé
- Adapter l'offre de mobilité





Albi

La culture, un ciment de la cohésion des territoires



Une délégation d'élus rencontre la ministre de la Culture, Françoise Nyssen (novembre 2017)

L'application de la loi « liberté de création, architecture et patrimoine » et la simplification des modes de contractualisation avec les collectivités locales étaient au menu de cette année 2017. Villes de France a valorisé les projets et initiatives des villes et intercommunalités de taille moyenne auprès des ministères.

Sites remarquables et mode de contractualisation

La loi « liberté de création, architecture et patrimoine » du 7 juillet 2016 marque la création du dispositif des « sites patrimoniaux remarquables », qui vient remplacer les « zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager », les « aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine » et les secteurs sauvegardés. Un décret relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, paru en mars 2017, précise les

procédures de classement et comporte des dispositions relatives aux biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, notamment en intégrant la notion de zone tampon.

Parmi les principales mesures de début de mandat, la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, a souhaité que le mode de contractualisation avec les collectivités évolue vers plus de souplesse, de simplicité, de possibilités d'expérimentation et de solidarité. Deux clauses seront systématiquement incluses aux contrats, elles concerneront l'Education artistique et culturelle (EAC) et la solidarité. Par ailleurs, les Directions régionales des affaires culturelles, qui sont des services déconcentrés de l'Etat, seront, à cet effet, le point d'attache des collectivités.

Un dialogue permanent avec le ministère de la Culture

Villes de France est représentée au Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), instance de concertation avec le ministère de la Culture et de la Communication. Le 11 juillet 2017, une

plénière informelle du CCTDC réunissait la ministre et des représentants d'associations, dont Villes de France, avec la présence de Frédéric Leturque, maire d'Arras. Une plénière s'est réunie par la suite le 31 octobre pour présenter les projets du ministère et échanger avec les élus. Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, portait alors la voix des villes de taille moyenne.

Le ministre de la Culture a reçu mardi 14 novembre 2017 une délégation d'élus de Villes de France afin d'évoquer les enjeux phares des politiques culturelles pour les villes de taille moyenne. Ont été abordés la redynamisation des centres-villes, les emplois aidés, le « pass culture », les relations avec les Architectes des Bâtiments de France et les horaires d'ouverture des bibliothèques.

Valorisation du patrimoine des cathédrales

Le réseau Villes-Cathédrales, animé par Villes de France, s'est réuni le 28 mars 2017 pour une formation sur le mécénat culturel, suivi d'un groupe de travail sur le tourisme dans les cathédrales et d'une visite de la cathédrale et de la basilique de Lisieux. Les principaux points abordés ont été l'ouverture des cathédrales, la valorisation du patrimoine et l'accueil des pèlerins/touristes, la prolongation des séjours des touristes pour le développement du territoire. Bruno Bourg-Broc, président de Châlons Agglomération, a présenté le projet de réouverture de la cathédrale Saint-Etienne. Paul Mercier, premier adjoint au maire de Lisieux, et Emmanuel Thillaye, adjoint au maire en charge de l'attractivité commerciale et des relations avec le pèlerinage ont évoqué les enjeux de dynamisation du centre-ville et de valorisation de la cathédrale à Lisieux. ■

Chiffres clés

CULTURE

60% des collectivités ont réduit leur budget culture entre 2015 et 2016, un tiers des villes prévoit une nouvelle baisse en 2017. (Note de conjoncture sur le financement de la culture par les collectivités territoriales, Observatoire des politiques culturelles et le ministère de la Culture, février 2017)

Enseignement supérieur

la proximité, un facteur d'excellence



A l'occasion d'un colloque, qui s'est tenu à Saint-Brieuc les 14 et 15 septembre 2017, en partenariat avec l'Association des Villes Universitaires de France et Saint-Brieuc Armor Agglomération, Villes de France a formulé des propositions pour valoriser l'enseignement supérieur et la recherche de proximité (ESR).

Dans un contexte où les villes et intercommunalités sont de plus en plus sollicitées pour apporter leur concours au remboursement des dettes du pays, la présidente de Villes de France et maire de Beauvais, Caroline Cayeux, a tenu à relever l'importance de la question de l'enseignement supérieur de proximité dans la cohésion de nos territoires.

Importante, parce que Villes de France rassemble, par ses membres et par le nombre de villes qu'elle représente, la moitié de la population française et près de 15% des étudiants. Importante aussi, parce que le risque d'un enseignement supérieur à deux vitesses, qui opposerait proximité et performance, est plus que jamais d'actualité.

Interpellant la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui participait au colloque, la présidente de Villes de France a fait part des inquiétudes des villes et universités de taille moyenne quant à la l'absence de reconnaissance de la plus-value des pôles d'enseignement supérieur de proximité (PESP).

« J'espère que cette rencontre nous permettra d'avancer vers une position commune, nous autorisant à défendre un principe simple : est-il plus opportun de privilégier le classement de Shanghai ou la lutte contre le chômage et l'insertion de nos jeunes ? »

Caroline Cayeux, présidente de Villes de France et maire de Beauvais

En effet, l'Etat a beaucoup réfléchi sur l'organisation du paysage universitaire à la seule échelle nationale et encouragé le mouvement de concentration. Pour autant, en améliorant la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, en élevant le niveau de qualification de la population, l'université de proximité crée des dynamiques de long terme qui innervent et valorisent les territoires et ses acteurs.

Le dynamisme économique local, la compétitivité des entreprises et des industries, sont alimentés par les activités de recherche et les transferts de technologie ; et les acteurs économiques sont conscients de pouvoir compter sur la présence d'une main d'œuvre de qualité, en adéquation avec les besoins de recrutement qui sont les leurs.

Ensemble, villes et universités de taille moyenne ont ainsi initié des politiques locales volontaires et fondées sur le développement de l'excellence autour de filières spécialisées. Ensemble, elles favorisent la mise en cohérence entre le tissu économique local et l'offre de formation, et œuvrent à l'optimisation de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. ■

« Ne nous donnons pas pour modèles des situations étrangères que nous ne pouvons imiter partout, au risque d'accroître les inégalités que nous connaissons déjà. Mais faisons plutôt de l'adaptabilité, de l'agilité et de la proximité la clé de la réussite. »

Frédéric Leturque, maire d'Arras



Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Les propositions de Villes de France et de l'Association des Villes Universitaires de France

Mieux connaître la réalité de la diversité des situations locales

- Affiner les études sur la réussite en Licence sur les territoires pour faciliter les comparaisons ;
- Elargir les enquêtes d'insertion professionnelle aux étudiants de DUT, Licence professionnelle et Master par territoire et par site d'étude ;

Mesurer l'efficacité des pôles d'enseignement supérieur et le soutien des collectivités locales

- Intégrer la mission de service public d'accès à l'ESR sur tous les territoires dans le calcul des dotations globales de fonctionnement ou « dotations contractuelles » des universités ;
- Donner une traçabilité aux fonds apportés par les collectivités locales et leur affectation : formation, recherche, entrepreneuriat, vie étudiante ... ;
- Etablir le coût d'un étudiant diplômé (et inséré) dans ces villes et le comparer avec le coût moyen national ;

Soutenir la réussite, l'insertion et l'innovation

- Stimuler la coopération opérationnelle inter-établissements au sein des PESPs, en déclinant la dynamique des regroupements « régionaux » au plus près du terrain ; étendre cette coopération à tous les établissements de chaque site ; trouver des alternatives aux agences ou syndicats mixtes dans le cadre des expérimentations annoncées en matière de regroupement ;
- Mettre en place des réseaux d'Alumni dans toutes les universités et les PESPs ;
- Intégrer l'audition des collectivités locales, et notamment pour les PESPs dans les évaluations des universités ;
- Créer un groupe de réflexion et d'échanges sur le soutien des collectivités à l'entrepreneuriat étudiant.

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, a reçu Villes de France



Une délégation de Villes de France conduite par Caroline Cayeux, et composée de Jean-François Debat, président délégué, maire de Bourg-en-Bresse, Frédéric Leturque, maire d'Arras, Pierre Méhaignerie, maire de Vitry et Gilbert Meyer, maire de Colmar, a été reçue le 27 juin par le ministre de l'Éducation nationale.

Cette rencontre a fait suite aux déclarations du ministre sur la rentrée scolaire de 2017.

Jean-Michel Blanquer s'est montré très ouvert à l'échange et à la co-construction avec les maires en précisant : « *Je suis conscient de ce que vous représentez. Je souhaite que vous sachiez ma bienveillance vis-à-vis de vos attentes et mon souhait de travailler avec vous* ». Il a rappelé qu'il mettait en œuvre les engagements de la campagne présidentielle en assouplissant les rythmes scolaires et en procédant au dédoublement des classes élémentaires (cours préparatoire et cours élémentaire) en REP +.

Assouplissement des rythmes scolaires

Le ministre a rappelé l'hétérogénéité des situations locales sur les rythmes scolaires, en précisant : « *Je n'incite à rien, j'accompagne* ». Il s'est déclaré favorable au maintien du fonds pour les communes qui resteraient à 4,5 jours. Les maires ont demandé qu'une relation de confiance entre le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités locales permette d'avoir une approche globale (Éducation nationale, jeunesse, engagement pour l'école avec tous les acteurs) pour faire de l'école le pivot de la réussite du pays.

Dédoublement de classes

583 communes et 12 000 classes (en REP et REP +) sont concernées par cette mesure. Jean-Michel Blanquer a précisé que la mesure concernerait les classes en REP+ pour la rentrée 2017 et qu'elle serait appliquée à 70%. Tout sera fait avant décembre 2017 pour la préparation de la rentrée 2018, pour ce qui concerne l'application de cette mesure. Le ministre de l'Éducation nationale est revenu sur la mesure très populaire des « Devoirs faits », et les maires présents ont également soulevé la question de l'apprentissage, qu'il est nécessaire de développer à tous les niveaux et sur la nécessité d'élargir l'offre de stages aux jeunes qui ont besoin de cette expérience pour valider leurs diplômes et qui se trouvent confronter à de réelles difficultés lors de leur recherche de stages.

Des villes d'Europe, des villes du monde



L'action internationale des villes de France et de leur intercommunalité s'est fortement accentuée au cours de l'année 2017. L'association a renforcé son rôle d'appui auprès de ses adhérents dans ses relations avec l'Union européenne, et a développé de manière conséquente son implication en lien avec les organismes internationaux.

Suivi des dossiers et opportunités de financement

Villes de France a informé ses adhérents sur les différents financements européens, ainsi que sur les évolutions législatives. Le guide Cornillet des aides européennes a de nouveau été fourni à ses membres afin de les aider à obtenir des financements des programmes européens pour leurs projets. De la même manière, la newsletter bimensuelle « Villes de France, Villes d'Europe » a été envoyée afin de suivre l'actualité institutionnelle européenne et les appels à projets européens pertinents pour les territoires. Des documents ressources ont été également transmis tandis que des portraits de projets locaux ont permis de voir les apports concrets de l'Union européenne. L'association est également membre du Réseau Europe Urbain, porté par le CGET, qui réunit des groupes de travail et produit des

fiches techniques. L'année a été marquée par des échanges menés avec des instances européennes et françaises, en particulier via la participation de l'association aux rencontres du Secrétariat général aux Affaires européennes et de l'Instance nationale de coopération partenariale, notamment sur le programme national de réforme, et aux réunions du partenariat « Urbact III », afin de renseigner les adhérents sur les appels à projet adoptés.

Représentation d'intérêts et déplacements

Villes de France a organisé une matinée Europe en février, ainsi qu'un déplacement à Bruxelles en avril et un voyage d'étude en Estonie en juin. Le 8 février 2017, la matinée Europe était consacrée à l'économie circulaire, avec des interventions d'Angélique Delahaye, députée européenne, d'Alexandra Lange,

responsable des affaires européennes de CITEO, de François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône, président de l'Institut de l'économie circulaire, de Theresa Ryberg, directrice du bureau Enterprise Europe Network de Stockholm - réseau européen d'assistance aux PME européennes - et de Jean-Michel Bouat, adjoint au maire d'Albi. Une délégation d'élus locaux adhérents à Villes de France s'est ensuite rendue à Bruxelles, le 11 avril 2017, afin d'évoquer l'avenir de l'Union européenne, ainsi que celui de la politique de cohésion et de la politique agricole commune. Ont été rencontrés Jean-Eric Paquet, secrétaire général adjoint à la Commission européenne, ainsi que six députés européens de toute tendance politique, dont Jean Arthuis, président de la commission des budgets. L'après-midi portait sur l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de transition vers des villes « plus intelligentes et durables », en présence de spécialistes de la Commission européenne et de la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.

Promouvoir les villes à l'international

L'année a été marquée par l'implication croissante des Nations Unies, sur les objectifs de développement durable (ODD), à horizon 2030, fixés dans le cadre de l'Agenda de développement, et des actions relatives au développement durable à l'échelle mondiale. Ces ODD sont devenus la porte d'entrée des thématiques pour les Nations Unies et ils forment bien souvent l'armature et les axes des grands appels à projets internationaux. Dans le cadre de son statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, Villes de France est officiellement intervenue en séance à l'occasion du « Forum régional pour le développement durable », qui s'est tenu le 25 avril 2017 au Palais des Nations à Genève. Au menu de cette intense journée de débat, réunissant 56 Etats de l'hémisphère nord et les parties prenantes : l'évaluation de la performance des pouvoirs locaux en la matière. Villes de France est aussi intervenue auprès du Conseil national de



l'information statistique sur les indicateurs liés aux politiques urbaines dans la mise en œuvre de ces objectifs globaux. L'association a participé à la rencontre annuelle le 23 février, avec Michael Møller, sous-secrétaire général des Nations Unies et directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. Enfin, l'association a également déposé son « rapport quadriennal » d'activité au premier semestre 2017 auprès des Nations Unies, lui permettant le maintien pérenne de son statut consultatif spécial.

Valoriser les actions extérieures

A l'occasion des nouvelles « Rencontres de l'internationalisation des collectivités territoriales » (1 300 participants venant de 38 pays), Cités Unies France, en partenariat avec Villes de France, a organisé en octobre 2017 une conférence intitulée « Le rayonnement au service de l'attractivité : quelle place pour les villes moyennes ? ». Cette conférence avait pour vocation d'appréhender l'avenir de l'action internationale des villes moyennes qui sont en recherche de stratégies renouvelées pour être attractive. A cette occasion, les villes de Saint-Malo et d'Arras ont pu témoigner de leurs initiatives territoriales. Notons, d'autre part, que la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme a associé Villes de France, en novembre dernier, à l'organisation d'un colloque (« Campus Urbain »), à Strasbourg, qui visait, en premier lieu, à réfléchir de manière concrète à la territorialisation des grands enjeux internationaux. En second lieu, ce colloque a été

l'occasion de travailler sur la mise en résonance des textes de référence sur la planification urbaine pris dans le cadre de la « World Urban Campaign » d'ONU-Habitat. En outre, dans le cadre du Partenariat français pour la ville et les territoires, l'association a été associée à la préparation de la 9^{ème} Session du Forum Urbain Mondial, qui se tiendra à Kuala Lumpur (Malaisie), en février 2018, sur le thème « *Mettre en œuvre le Nouvel Agenda Urbain* ».

Déployer l'information auprès des villes

Le réseau des adhérents, à travers ses correspondants en charge des affaires internationales dans les collectivités, a pu bénéficier des alertes et informations sur les différents appels à projets en faveur de l'action internationale, notamment ceux de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du ministère des Affaires étrangères, ou ceux émis par la Commission européenne. A la suite d'une action menée autour de la mise en place du dispositif « Oudin-Santini » sur la solidarité en matière d'accès à l'eau auprès de son réseau, l'association Villes de France a été conviée au « Rendez-Vous Club Partenaires d'Action contre la Faim » en mars. Villes de France a en outre relayé dès octobre dans son réseau « l'appel d'urgence aux collectivités locales françaises » pour les Rohingyas d'Action contre la Faim, l'une des rares ONG ayant le droit de travailler dans les camps de réfugiés. ■

Un certain nombre d'entreprises en relation régulière avec les villes et leur intercommunalité ont souhaité devenir membres associés ou partenaires de Villes de France. Leur soutien est très important pour la vie de l'association qui les remercie de leur fidélité. De niveau institutionnel, les relations peuvent également se concrétiser par des enquêtes, des études, la participation à des groupes de travail, voire des articles ou des interventions lors des manifestations, qui permettent une réelle collaboration.



	GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS
	CAISSE D'ÉPARGNE
	CITEO
	ELECTRICITÉ DE FRANCE
	ENGIE
	ENEDIS
	GIE MCDONALD'S FRANCE
	GRUPE CASINO
	KEOLIS
	GRUPE LA POSTE
	MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE
	ORANGE
	RATP DEV
	SMACL ASSURANCES
	SNCF
	SOFAXIS
	SUEZ
	TRANSDEV
	VEOLIA

Villes de France s'exprime dans de nombreuses instances

Instances d'Etat :

- Conférence nationale des territoires
- Comité des finances locales
- Comité national de la biodiversité
- Comité national de l'eau
- Commission mixte inondation
- Commission nationale EcoQuartiers
- Conseil national des Agendas 21
- Conseil national de l'information statistique
- Commission nationale d'évaluation du recensement de la population
- Instance nationale partenariale
- Réseau Europe Urbain
- Instance nationale de concertation partenariale de l'accord partenariat
- Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel

Statut consultatif auprès du :

- Conseil économique et social des Nations Unies
- Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
- Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

Membre des réseaux suivants :

- Réseau des Acteurs de l'habitat
- Forum des Politiques de l'Habitat Privé
- Institut de la Gestion Déléguée
- Centre européen de prévention des inondations
- Médiation de l'eau
- Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement
- Réseau de la Convention des maires pour le climat et l'énergie
- Plateforme des associations de collectivités énergie et déchets
- Observatoire social territorial de la MNT
- Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale



94 rue de Sèvres
75007 Paris - France
Tél. : +33 1 45 44 99 61

courriel : contact@villesdefrance.fr
✉ [@villes2fr](https://www.instagram.com/villes2fr)

www.villesdefrance.fr